

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 26 juin 2017  
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 62 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Sylvia Blanc, Nicole Butty, Charlotte Clerc, Françoise Grétillet, Marie-Claude Rossi, Aurélie Wohlhauser  
MM. Patrick Aeby, Alexandre Gay, Crescenzo Gelormini, Christophe Gessner, Bernard Hagin, Sylvain Krayenbühl, Axel Kuonen, Philippe Martin, Philippe Mingard, Olivier Paschoud, François Pittet, Pierre Robert, Dominique Roulet, Philippe Sordet, Raymond Sudan, Rémy Sulzer

Absente: Mme Sylvie Moroszlay

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**M. Thierry Buche**, du groupe PLR, domicilié au chemin des Champs 26, qui remplace M. Serge Jaunin, démissionnaire, est assermenté.

### 2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le 18 mai, **le Président** a participé à la réception des nouveaux et des jeunes citoyens. Il y avait une forte participation des jeunes à cette réception qui a été un succès avec son nouveau format.

Le 21 mai a eu lieu le 2<sup>ème</sup> tour des élections cantonales (participation 45.08%). **Le Président** remercie les scrutateurs et le bureau pour leur travail et félicite le nouveau gouvernement cantonal. Il y a eu une votation sur un objet fédéral, la loi sur l'énergie, les résultats sont : 2285 oui, 757 non avec un taux de participation de 50.66%.

Le 14 juin, il a participé au repas de clôture de la Commission de gestion et a constaté le bon esprit général de cette commission.

Le samedi 24 juin a eu lieu la visite quinquennale de la Commune. Le taux de participation était élevé. La journée a commencé par la visite du projet CLL des Brûlées, commentée par M. Patrick Aeby, son président, qui a été suivie de la présentation du projet d'étude de la

restauration, transformation et agrandissement du bâtiment historique de la Balance, à Savuit, puis de la découverte de la modernisation du parking de la Possession. Ceci a été suivi d'un apéritif au milieu des vignes au Châtelard. Pour finir, des grillades attendaient les participants dans la cour du Château.

**Le Président** tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette journée, municipaux, chefs de services et employés communaux. Il remercie particulièrement l'organisateur général de cette journée, M. Denis Galley, secrétaire municipal.

M. François Pittet lors de la dernière séance, avait demandé la mise en place d'un système qui permette d'assurer un suivi des motions, postulats, vœux et interpellations. Le bureau s'est penché sur cette question. Une liste des motions et postulats existe déjà. Il pourra être tenu par le bureau du Conseil et mis à disposition de chaque conseiller pour consultation.

Concernant les interpellations, il n'y en a aucune en attente de réponse.

Pour les vœux qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée et qui ne nécessitent pas une réponse de la Municipalité, la responsabilité de chaque conseiller pour faire son suivi est amplement suffisante.

La séance du Conseil communal prévue le 25 septembre est annulée. La séance de présentation du projet « alternative 2050 » prévue le 25 septembre à 19 heures est reportée.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** explique que la Municipalité voulait faire une séance qui regroupe la validation d'une zone réservée et le préavis du crédit d'étude du PGA. La modification du PGA peut faire l'objet d'une subvention par l'Etat. Pour pouvoir faire le préavis, il faut faire une demande à l'Etat avec un projet. Ceci a été fait il y a quelques mois mais il n'y a pas encore eu de réponse.

### **La prochaine séance aura lieu le lundi 30 octobre.**

#### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

#### 5. PREAVIS MUNICIPAL N°1234/2017 CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2016 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

**M. Philippe Sandoz**, président de la commission de gestion prend place au pupitre.

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé en revue chapitre par chapitre.

#### P. 130 DECHETS ORGANIQUES

**Mme Catherine Desales** demande concernant la campagne de sensibilisation prévue en 2017 aux éco points, quand celle-ci va être faite car c'est déjà le mois de juin. On avait parlé d'une sensibilisation directe sur les lieux des éco points.

**M. Charles Monod** répond que la signalétique a été améliorée. On peut communiquer dans l'Echomunal ou sur le site internet et il y a aussi des sacs compostables au greffe. Le coût de recyclage est très varié car la qualité des matériaux est très différente. Eliminer une tonne de déchets organiques coûte CHF 120.-, éliminer une tonne de bio méthanisables potentiel coûte CHF 576.-. Il y a le coût du transport et d'incinération. Les déchets bio méthanisables prennent la route jusqu'à Roche et s'ils peuvent être bio méthanisés le chemin s'arrête là et si la qualité n'est pas bonne on doit les conduire à Monthey pour être incinérés.

**Mme Catherine Desales** propose de mettre sur les lieux un panneau avec les explications.

**M. Denis Aguet** pense que le gros problème ce sont les sacs. Il faudrait envisager de mettre des sacs compostables sur le site à disposition du public.

**M. Charles Monod** précise que la population a été informée à travers l'Echomunal de l'existence de ces sacs faits pour les déchets méthanisables. Ils sont en vente dans tous les commerces de Lutry et dans les grandes surfaces.

#### P.164 INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

**M. Guy Wolfensberger** demande si la Commune a un objectif chiffré pour la production d'énergie avec le photovoltaïque.

**M. Charles Monod** répond qu'à la STEP un couplage chaleur-force génère 150'000 kW/h par année. Il y a aussi un potentiel énergétique avec la biomasse et des sondages dans le sol. Pour l'instant, il n'y a pas de projet particulier de construction et il est difficile pour les SI de créer une infrastructure. Au quartier de Burquenet, un projet va se faire mais pas dans l'immédiat. La Municipalité proposera des projets de production d'énergie photovoltaïque à ce moment là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Président** félicite la Municipalité pour le nouveau format du rapport qui est très agréable à lire.

Au pupitre, **M. Philippe Sandoz**, président de la Commission de gestion, donne lecture de son rapport.

Le rapport de la commission de gestion est passé en revue chapitre par chapitre.

**Le Président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion et le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le président de la commission donne lecture des conclusions.

**Le Président** met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

**Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :**

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

**Le Président** ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2017 pour l'exercice 2016**»

Vœu n° 3 : **Mme Cindy Freudenthaler** a entendu qu'un BHNS va être mis à disposition par les TL du 25 août au 15 septembre pour différentes communes de l'agglomération lausannoise afin de présenter ce nouveau type de véhicule aux citoyens. Elle demande à la Municipalité de lui confirmer cette information. Elle demande aussi si un événement est prévu pour permettre à la population de Lutry de découvrir ce type de véhicule.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : c'est correct. Le BHNS va être mis prochainement à l'enquête publique. Il y a deux axes de communication, soit un dirigé vers

les propriétaires qui bordent la route et un deuxième que les communes de l'est lausannois ont décidé, sous l'impulsion de la Commune de Lutry, de mettre en œuvre sous forme d'une agence de communication. Au niveau local, chaque commune pourra amener des éléments d'information spécifiques au niveau communal. Il y aura aussi une communication au niveau régional et ainsi qu'au niveau du Canton. Un événement est prévu le 13 septembre avec un bus à double articulation à la Clergère à Pully toute la journée. Les TL informeront sur cette manifestation.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Votation sur les vœux et ses réponses. Ils sont acceptés à l'unanimité.**

**Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2016 pour l'année 2015** ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

**M. Jacques-André Conne** remarque qu'il s'agit d'un travail pointu et souligne l'excellence du rapport.

#### 6. PREAVIS MUNICIPAL N°1235/2017 CONCERNANT LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Au pupitre, **M. Claude Weber**, membre de la commission des finances remplace M. Christophe Gessner qui est malade. Il transmet les bonnes salutations de la part de M. Gessner aux conseillers et lui souhaite un prompt rétablissement. M. Weber, est dispensé de la lecture du rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. Il donne quelques chiffres clés. Les pages 5 et 6 résument clairement la situation financière de la Commune et la page 31 donne le détail sur les impôts. La rétrocession du fond de péréquation intercommunale et de la facture sociale est de presque 5 millions. Les investissements de 8.5 millions financés par la trésorerie courante et amortis pour plus de 6 millions par les divers fonds de réserves libres. Au 31.12.2016, les réserves et provisions représentent 36.5 millions et les liquidités 16.5 millions.

Il est devenu nécessaire à partir de 2017, de recourir à l'emprunt pour financer en partie des projets d'envergure.

L'allocation sur fonds d'égalisation de la péréquation de 3 millions est judicieuse.

La page 31 montre que les recettes ont baissé par rapport au budget, mais qu'elles ne l'ont pas fait par rapport aux comptes 2015. La variation des recettes fiscales est aléatoire.

**Le Rapport sur les comptes** est passé en revue, chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Mme Alessandra Silauri** veut savoir comment s'attribuent les mandats aux fiduciaires.

**M. Jacques-André Conne** explique que ces mandats font l'objet d'un appel d'offres. L'usage veut que tous les sept ans la Commune change de fiduciaire.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close.

**Le Président** ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**M. Claude Weber** lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

**Les comptes 2016 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.**

**Le Président** remercie M. Weber pour avoir remplacé M. Gessner au dernier moment et il souhaite à ce dernier un prompt rétablissement.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1237/2017 RELATIF AU CREDIT D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT DU PASSAGE SUPERIEUR DE LA BRELAZ

**Mme Cindy Freudenthaler**, présidente de la commission, est dispensée de la lecture de son rapport par **le Président** car tous les conseillers l'ont reçu. La commission ad hoc à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

Il s'agit d'assainir un ouvrage qui est de la responsabilité communale et qui est actuellement en mauvais état au niveau de sa structure. La localisation de cet ouvrage par-dessus les voies CFF implique un certain nombre de contraintes et a un impact sur le coût du projet.

Le sujet de la coordination avec le chantier CFF prévu en 2018 a été débattu, afin de déterminer s'il est pertinent d'attendre ce chantier ou s'il faut faire les travaux avant. La commission a décidé de suivre la position de la Municipalité de ne pas attendre les travaux des CFF, car il y a un risque que ceux-ci soient décalés.

La commission a invité la Municipalité à envoyer un courrier aux CFF qui précise qu'en cas de travaux par la suite, les différentes conséquences sur les ouvrages communaux devraient être à la charge des CFF.

Les coûts sont détaillés dans le préavis avec les conséquences de la localisation de l'ouvrage par rapport aux coûts. En effet, les installations de chantier sont une partie importante du coût total du projet.

La Municipalité ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Karim Valente** veut savoir si pendant les travaux la circulation piétonne par le sentier pédestre qui longe les voies va être maintenue.

**Mme Cindy Freudenthaler** répond qu'après les travaux la circulation piétonnière sera améliorée et qu'il y aura une meilleure visibilité.

**M. Charles Monod** complète la réponse en précisant que pendant la durée des travaux, l'usage du chemin piétonnier sera garanti.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité**, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à engager les études et les travaux pour l'assainissement du passage supérieur de la Brélaz.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces études et travaux, soit la somme de CHF 1'620'000.-
3. D'admettre le mode de financement proposé.

## 8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Président** remarque que selon le règlement du Conseil l'élection « du Président et des Vice-présidents ». Le Président décide donc de procéder à l'élection à bulletin secret.

**M. Claude Weber** comprend qu'il faut respecter le règlement. Mais qu'il est possible d'y déroger si personne ne s'oppose au vote à main levée.

**M. Sébastien Rod** est d'accord avec la dérogation tant qu'aucun conseiller ne s'y oppose.

**M. Thierry Buche** signale que si ceci a été inscrit dans le règlement, c'est parce que le Président représente l'ensemble des conseillers. Il doit tirer sa légitimité d'un mode d'élection qui ne doit pas laisser un doute et où chaque conseiller peut s'exprimer librement à bulletin secret.

**M. Gaston Asper** rappelle que l'année dernière le Préfet avait autorisé le vote à main levée.

1. Election du Président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Olivier Rodieux**. Il est élu avec une voix éparse.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche Mme Monique Weber, présente la candidature de **M. Alain Amy**. Il est élu avec 4 abstentions.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter propose la candidature de **M. Cédric Alber**. Il est élu avec 6 abstentions et une voix éparse.

4. Election de deux scrutateurs

**M. Vincent Hofer** (Indépendants & vert'libéraux) et **M. Philippe Martin** (PLR) sont élus tacitement.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

**M. Christian Lanzrein** (Vert) et **Mme Nathalie Marguerat** (PLR) sont élus tacitement.

## 9. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus : Mmes et MM

Prune	AGUET
Chantal	BELLON
Annick	DIRAC
Michel	DURUZ
Jean-Daniel	JAYET
Axel	KUONEN
Camille	MOSER
Jacques	PATUREL
Philippe	SANDOZ

Cédric  
Guy

SCHAER  
WOLFENSBERGER

**Mme Prune Aguet** (socialistes et indépendants de gauche) est élue présidente de la Commission de gestion à l'unanimité.

#### 10. ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APOL

Pour remplacer M. Serge Jaunin, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **M. Thierry Buche**. Election tacite.

#### 11. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Pour remplacer M. Serge Jaunin, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **M. Patrick Sutter**. Election tacite.

#### 12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

##### *N°603/2017 Désinfection des archives communales*

**M. Jean-François Chapuisat** demande pourquoi les archives se trouvent dans ce local. Il faudrait les mettre dans un endroit plus sécurisé, à l'abri des inondations et des incendies.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** explique qu'une partie des archives se trouve au dessus des Travaux, car se sont les archives techniques. Les autres se trouvent dans le local historique que l'on visite avec la commission de gestion. Des mesures avaient déjà été prises concernant l'incendie et un dispositif spécifique pour l'humidité avait été mis en place. Ce dispositif est tombé en panne, ce qui a provoqué les dégâts. Il remercie la protection civile qui est intervenue pour nettoyer les archives. L'architecte cantonal préconise qu'il faut mettre une climatisation avec une alarme. Ceci sera fait en urgence. Plus tard, des locaux spécialisés pour les archives seront recherchés.

##### *N°604/2017 Parking de la Possession*

##### *N°605/2017 Signalétique touristique*

##### *N°606/2017 Postulat de M. le Conseiller Claude Weber concernant la création d'un trottoir éclairé le long de la route de Vevey*

**M. Claude Weber** apprend ce soir qu'il ne s'agit pas d'une réponse définitive donc il va attendre. En mars 2014, il avait déposé un postulat qui avait été accepté avec 2 avis contraires et 8 abstentions. Tous les accès au bourg possèdent des accès piétonniers, sauf celui de la route de Vevey. Il remercie la Municipalité pour la pose de quatre luminaires nouveaux qui ont un meilleur éclairage, mais ils s'arrêtent au niveau du bâtiment de l'APOL et le reste du chemin est n'est pas éclairée. Lier ces travaux aux futurs travaux du BHNS est risqué car ils peuvent être retardés.

##### *N°607/2017 Commandement du SDIS Ouest-Lavaux*

**Mme Claire Glauser** donne une réponse orale au **vœu** de M. Bonjour concernant l'organisation des Schubertiades à Lutry. La Municipalité s'est renseignée auprès de la Commune d'Yverdon qui organise cette année cette manifestation en partenariat avec la RTS. Le coût est 1.5 millions dont frs 300'000.- à frs 500'000.- à charge de la Commune. Yverdon a relevé la difficulté pour trouver des sponsors. La Municipalité a renoncé à faire ce festival.

**M. Christian van Singer** demande si la Municipalité a envisagé d'organiser ce festival avec d'autres communes voisines comme Pully.

**Mme Claire Glauser** dit que ceci n'a pas été fait.

**M. Jacques-André Conne** rappelle que la séance du 25 septembre est supprimée. La prochaine séance aura lieu le 30 octobre. L'arrêté d'imposition sera un des objets.

La Municipalité a reçu le 6 juin une communication de la poste indiquant que la poste principale située au centre commercial des Moulins a été nommée filiale garantie jusqu'à 2020.

### 13. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

### 14. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

**M. Gilles Cottet** transmet le vœu d'une citoyenne habitant La Canelaz qui signale que ses enfants utilisent les transports scolaires et qu'il n'y a aucun passage piéton entre la Croix-sur-Lutry et Grandvaux Pra Grana permettant de traverser la route de Lavaux. Elle souhaiterait qu'un passage piéton soit créé.

**M. Kilian Duggan** répond que la Municipalité va étudier la situation.

**Mme Monique Weber** interpelle en tant que présidente de la commission des affaires régionales et intercommunales. Elle a été mandatée par le bureau du Conseil et la Municipalité pour étudier le dossier de la fusion de l'ORPC, qui est mené par la préfecture et qui concerne toutes les communes du district. La commission s'est déjà réunie une fois et va le refaire en automne. Comme il s'agira d'une association intercommunale, il y aura une procédure particulière. Le dossier est travaillé avec tous les conseils des communes concernées sans avoir de préavis déposé. Un travail sur les statuts de cette future association intercommunale est effectué. Il faut rentrer toutes les propositions et amendements dans cette phase préparatoire. Quand le préavis sortira, le Conseil communal pourra uniquement l'accepter ou le refuser mais ne pourra plus l'amender. La présidente demande aux divers groupes d'en discuter lors de leurs séances.

**M. Marc Wolfensberger** parle au nom des petits baigneurs de la plage de Lutry. Il demande si les travaux auraient pu être accélérés ou faits bien avant la période d'utilisation de la plage. La raison qui a été invoquée était liée à des problèmes de jointure qui ne supportait pas le froid, mais les températures à Lutry ne sont pas si basses. Les travaux ont fini deux jours après le début de l'été.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que ces travaux étaient prévus à une saison avec une météo favorable. Les deux buvettes auraient pu être entourées avec un système d'échafaudage couvert. Ce bâtiment n'a pas de fenêtre et il faut qu'il fasse beau pour que la peinture sèche.

La plage se met d'habitude en route le 15 juin, c'est à ce moment que l'on met la plateforme pour se baigner et le tapis du plongeur. Cette année le temps clément a permis d'aller à la plage plus tôt. Apparemment tout le monde est content et la Municipalité a même reçu des courriels de félicitation.

**Mme Chantal Bellon** veut savoir s'il y a des aménagements prévus pour les piétons dans le nouveau quartier des Brûlées. La circulation dans les deux sens passera par le chemin de Mâcheret et il y aura un trottoir aménagé. Est-ce qu'un trottoir est prévu sur le pont qui

traverse l'autoroute et aussi sur le chemin de Genevroz ? Elle demande si un signallement des servitudes, des chemins pédestres et de la direction de la gare va être mis en place.

Réponse de **M. Charles Monod** : le Conseil communal va se prononcer sur le préavis du réaménagement du quartier de Mâcheret. Il y aura un trottoir qui partira du chemin de Mâcheret et sera prolongé jusqu'au bas du chemin de l'Arabie. Il n'y a pas de problème pour mettre une signalisation pour les piétons.

**Mme Cindy Freudenthaler** estime que la desserte du quartier de la Conversion est bonne. Les samedis et dimanches par contre les bus 68 et 69 ne fonctionnent pas. Serait-il envisageable que ces deux lignes fonctionnent le samedi afin que les habitants de la Conversion et de la Croix puissent se rendre au bourg et fréquenter les commerces et le marché?

**M. Kilian Duggan** répond que la Municipalité travaille en partenariat avec les TL qui évaluent une variante comme celle-ci, mais en tenant compte non seulement de la fréquence mais aussi de l'optimisation du tracé. Elle sera soumise quand il y aura un accord avec les TL notamment sur le plan financier. Le taxi-bus peut également être utilisé.

**M. Jean-François Chapuisat** souhaite connaître le fonctionnement de la commission des finances. La commission de gestion fait une séance préparatoire où les commissaires posent les questions qui sont mises en commun. Dans un deuxième temps, ils posent les questions à la Municipalité. Dans la commission des finances, chaque commissaire reçoit le gros rapport du boursier et l'étudie chez lui. Ils posent les questions lors d'une séance avec la Municipalité. Si ceci est spécifique à cette année, M. Chapuisat n'a pas d'autres questions. Par contre si c'est le cas toutes les années, il faudrait faire au moins une séance de préparation. De cette façon il y aurait des questions plus pertinentes et fouillées.

**M. Jacques-André Conne** signale que le Conseil communal doit résoudre ses problèmes.

**M. Claude Weber** explique que ce que M. Chapuisat demande se fait déjà pour le budget. S'il y a des problèmes au niveau des comptes, les membres de la commission peuvent demander une séance supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h12.

**La prochaine séance est fixée au 30 octobre 2017 à 20h00**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Olivier Rodieux

Pilar Brentini